

COMPTE RENDU du conseil d'école du 16-10-2025

Présents :

Enseignants : Mmes FONTAINE, TAILLARD, NOLIN, BARBANT, FLUSIN-DORMOY, RAHMANI, BLONDEAU, Mr PERRIN

Francas : Mme PETITJEAN

DDEN : Mr VUILLEQUEZ

Mairie : Mr DESHAYES, Mme EON

Parents élus : Mmes FAES, VUILLEMINOT, ERCAN, SOUHAIMI, MONTES, DOROT, DUCHENE,

Excusés :

Mme L'Inspectrice de l'Education Nationale, Mme MOUREY

Enseignant Mme VAUTIER

Parents d'élèves Mmes LAROCHE, PHEULPIN M, PHEULPIN L, Mrs AUBRY, JEANMOUGIN

RASED : Mmes LEPAUL, GROSJEAN

Secrétaires de séance : Mme NOLIN Audrey (enseignant), Mme DOROT (parent élu)

1- Vie scolaire et fonctionnement

a. Constat de rentrée : effectifs, nombre de classes, AESH.

136 élèves inscrits à la rentrée dont 16 PS, 17 MS, 14 GS, 21 CP, 14 CE1, 17 CE2, 20 CM1, 15 CM2 répartis dans 7 classes, dont 2 élèves en situation de handicap bénéficiant de l'accompagnement d'une AESH.

Chaque classe a organisé une réunion de rentrée.

La campagne de prévisions des effectifs a été complétée : le lien a été réalisé avec le service de l'état civil de la mairie. 20 naissances ont été comptabilisées en 2023 pour la ville de Saint-Sauveur.

b. Sécurité : PPMS / Exercice d'évacuation incendie

- Incendie : Un premier exercice incendie a été réalisé le mardi 16 septembre avec une écoute de l'alarme la veille pour les PS essentiellement. L'évacuation s'est faite en bon ordre. Un autre exercice impromptu aura lieu dans l'année. Le compte-rendu de l'exercice a été envoyé à la mairie pour classer dans le registre de sécurité.

- Dans le cadre PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité), la mairie réfléchit à la mise en place d'un nouveau dispositif MyKeeper. Une balise par classe sera disponible. Ce dispositif permet de déclencher les exercices de mise en sécurité d'une part, et d'autre part, en seulement une pression de quelques secondes de prévenir d'un danger (intrusion, incendie, agression ...). La gendarmerie et la mairie ainsi que les détenteurs d'une balise sont prévenus du danger en moins de 4 secondes. Une formation est possible par les créateurs de ce dispositif.

Mme Petitjean souhaite savoir si ce dispositif peut être mis en place également au Francas, car les différents exercices sont couplés avec l'école.

- Des exercices sont prévus dans l'année : attentat intrusion avec sortie et un confinement.

c. Le règlement intérieur/ La charte de la Laïcité :

1. Le règlement intérieur de l'école s'appuie sur le règlement-type départemental des écoles de la Haute-Saône. Une modification y a été ajoutée : il est désormais interdit de fumer aux abords immédiats de l'établissement. Tout manquement à cette règle expose les contrevenants à une amende. Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité par le conseil d'école.
2. Les parents ont été invités à signer la charte de la Laïcité qui est collée dans le cahier de liaison.

d. Programme PHARE

Le programme PHARE (Plan de prévention du Harcèlement à l'École) est un dispositif national français spécifiquement dédié à la lutte contre le harcèlement scolaire. Le harcèlement scolaire est un phénomène de violence répétée et continue sous forme verbale (railleries, insultes, critiques), physique (bousculades, coups discrets

ou non, jeux dangereux, croche-pieds, vol d'affaires) ou psychologiques (humiliations, incitations au suicide, chantage, menaces). Le programme PHARE repose sur cinq axes principaux :

- Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement ;
- Former une communauté protectrice autour des élèves ;
- Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement ;
- Associer les parents et les partenaires de l'école au déploiement du programme ;
- Mobiliser les différentes instances

Le programme PHARE s'appuie sur des ressources comme les référents harcèlement, les numéros verts (3020 et 3018 pour le cyberharcèlement) et des campagnes annuelles (comme la Journée nationale de lutte contre le harcèlement). Son but est de créer un environnement scolaire sécurisé et bienveillant pour tous les élèves.

L'école est engagée dans le niveau 1 de la labellisation. Certaines actions sont obligatoires dont la journée Non au harcèlement (le 6 novembre). D'autres actions peuvent être menées comme participer au Prix du Non au harcèlement. Les membres du dispositif PHARE sont nommés pour l'année scolaire et ils sont alertés en cas de besoin. Un protocole est à suivre : un message général est envoyé aux familles vous prévenant que le dispositif PHARE est appliqué dans l'école et que votre enfant est susceptible d'être entendu. On suit la méthode de préoccupations partagées, c'est-à-dire qu'on vise à accompagner et à soutenir l'élève cible mais aussi à travailler avec les intimidateurs afin de les faire changer de posture.

e. Coopérative scolaire

Le bilan financier est le suivant :

En 30/09/2025 : 2 824€29 (sans comptabiliser les 2 100€ offerts par l'association Momes et Compagnies, car déposés après la date butoir).

Les principales dépenses sont les sorties scolaires (chèvrerie, parc animalier) et le car.

Les principales recettes sont le marché de Noël, les ventes de photo et le don de l'association « Momes et Compagnie ».

2- Pédagogie

a. Les évaluations nationales

Tous les élèves de CP au CM2 ont passé les évaluations nationales entre le 8 septembre et le 19 septembre. Une restitution des résultats a eu lieu par les enseignants. Les enseignants se sont réunis en conseil des maîtres pour analyser les résultats et accentuer les apprentissages sur les points fragiles des élèves, notamment la résolution de problème, l'orthographe et le vocabulaire.

b. RASED

Le RASED (Réseau d'aide aux élèves en difficultés) compte un professeur spécialisé et une psychologue scolaire. La psychologue scolaire propose de rencontrer les élèves une fois tous les quinze jours. Un document a été envoyé pour connaître les familles refusant ces entretiens. Les élèves s'inscrivent sur un document en précisant nom et classe.

c. Les stages de réussite et école ouverte

Le dispositif « stages de réussite » ne sera pas organisé dans l'école. Cependant, le collège Les Thermes organise le dispositif « école ouverte » et accueille les élèves de CM1 et de CM2 sur la première semaine des vacances avec des révisions le matin et des activités sportives l'après midi. L'inscription vaut engagement de votre part concernant l'assiduité aux activités proposées.

d. APC

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) ont lieu le soir de 16h30 à 17h30 suivant les classes. Les APC sont proposées aux parents par les enseignants.

Les enseignants rappellent qu'une inscription aux APC vaut engagement des parents et des enfants et que la présence des enfants aux séances est alors obligatoire.

e. Projets

La semaine du goût, projet impulsé par l'Education Nationale se déroule du 13 au 17 octobre. Les classes sans obligation ont participé en réalisant un goûter et un déjeuner typiquement français, ou en fabriquant des brioches, ou en confectionnant de la compote de pommes, et en dégustant du jus de pomme. Sur cette dernière action, Mr Chaise ancien directeur de l'école est venu réaliser du jus de pommes le jeudi 16 octobre. La mairie a permis d'organiser cette action en fournissant le matériel nécessaire et des pommes, complétées par les familles.

Courseton ou cross : Il aura lieu le vendredi 17 octobre autour de l'école. Deux courses seront organisées : les GS/CP et CE1 vont courir à 15h (ils seront accompagnés de certains MS), les CM2, CM1 et CE2 débiteront leur course à 15h30. Un goûter sera offert par l'équipe enseignante aux coureurs.

JMF (Jeunesses Musicales de France) : Toutes les classes sont inscrites aux spectacles.

1. Le vendredi 14 novembre : les classes de PS/MS, de MS/GS et de GS/CP se déplaceront à l'espace Molière à Luxeuil-les-Bains et assisteront au spectacle « le retour des fleurs ».
2. Le vendredi 27 mars : les classes de CP/CE1 et CE1/CE2 assisteront au spectacle « les 3 jours de la queue du dragon » à l'espace Molière de Luxeuil-les-Bains
3. Le vendredi 29 mai : les classes de CE2/CM1 et de CM1/CM2 assisteront au spectacle « Amalia » au même endroit.

FICA : (Festival International des Cinémas d'Asie) se tiendra du 21 janvier au 3 février. Toutes les classes se sont inscrites et nous attendons le retour des organisateurs.

Savoir rouler à vélo (SRAV), compétence à acquérir en élémentaire, est en cours d'organisation. Le Pays des Vosges saônoises propose le financement intégral mis en place pour tous les élèves de CM1 et de CM2 de septembre à décembre.

Dans le cadre du dispositif national "Savoir Rouler à Vélo", les élèves de CM1 et CM2 devraient participer prochainement à des séances d'apprentissage du vélo en sécurité, encadrées par l'intervenant agréé Mr Canal. Ce projet, soutenu par l'Éducation nationale, a pour objectif d'apprendre à vos enfants à :

- Maîtriser leur vélo (équilibre, freinage, slalom).
- Circuler en sécurité (respect des règles, signalisation, visibilité).
- Devenir autonomes à vélo avant l'entrée au collège.

Les élèves ont trois blocs d'apprentissage à valider : le bloc 1 : savoir pédaler, le bloc 2 : savoir circuler et le bloc 3 : savoir rouler à vélo.

Pour le bloc 3, un appel aux parents sera effectué.

Le Pays des Vosges Saônoises finance la totalité de ce dispositif. Merci Mr Le Maire d'avoir fait le nécessaire. Grâce à Mme Eon et Mr Hacquard, on a pu avancer concrètement sur le sujet cette semaine.

Votre enfant devra apporter un vélo en bon état (freins, pneus gonflés, éclairage si nécessaire), un casque ajusté et attaché et une tenue adaptée (baskets, vêtements confortables).

Un courrier vous sera envoyé pour confirmer les détails.

Pourquoi ce projet ? Savoir rouler à vélo en toute sécurité est une compétence essentielle pour l'autonomie et la mobilité durable. C'est aussi l'occasion de rappeler l'importance du port du casque et du respect des autres usagers.

Opérations basket à l'école

Les classes de CE1/CE2, CE2/CM1 et CM1/CM2 bénéficieront de séances de basket le jeudi matin après les vacances de fin d'année, courant janvier.

Les séances de piscine ont débuté :

du 09/09 au 02/12 : 2 classes en même temps (classe de Mme Barbant et classe de M. Perrin / Mme Flusin)

du 09/12 au 10/03 : 2 classes en même temps (classe de Mme Nolin et classe de Mme Vautier)

du 17/03 au 02/06 : la classe de Mme Blondeau et les GS de Mme Taillard

Intervention de Mr Le Maire pour apporter quelques précisions sur la fermeture de l'ancienne piscine et l'ouverture de la nouvelle.

L'ancienne piscine fermera au 22 décembre. Il semblerait que le deuxième créneau soit impacté par cette fermeture et l'ouverture plus tardive de la nouvelle piscine. Mme Blondeau contactera Mr Becq Jonathan pour avoir plus de précisions sur l'éventuel nouveau planning.

Mr Perrin relève que la modification des amplitudes horaires est positivement accueillie, favorisant un meilleur engagement des élèves durant les cours de natation.

Le marché de Noël aura lieu début décembre avec vente de sapins et ateliers – maquillage, lecture offerte et dessin- Les élèves confectionneront un objet dans la classe et qui sera vendu lors de cette soirée. Mme Faes ici présente a pris le temps de me proposer l'organisation d'un marché de Noël avec des artisans. Les modalités ne sont pas encore toutes fixées, l'équipe enseignante réfléchira à cette mise en place.

Sensibilisation au tri des déchets

Un autre projet en lien avec Sytevom a été proposé. Mr Martin Nicolas, parent d'élève, propose une sensibilisation au tri des déchets en se basant sur des jeux. Il a mis en contact l'école avec Mr Fabien Guinoiseaux qui organisera les interventions. Le rendez-vous est pris pour le 4 novembre.

Mme Fontaine souhaite savoir si les élèves de petite section pourront se joindre à cette action.

Différentes ventes auront lieu tout au long de l'année.

- vente de cochons en pain d'épice proposée par Mr Degortes, parent d'élève et pâtissier dans une boulangerie à Vesoul.

- vente des photos

- vente des sapins

- vente des objets réalisés par les élèves

3- Partenaires

a. Elections parents d'élèves

- Les élections de parents délégués se sont bien déroulées. La participation en élémentaire est de 61 % avec 18 bulletins nuls.

Le vote a eu lieu uniquement par correspondance.

Mme Blondeau remercie Mme Duchêne d'avoir pris du temps de l'accompagner pour le dépouillement.

- Rôle des représentants élus

Les représentants des parents d'élèves ont pour principales missions de :

- **Représenter** les familles lors des conseils d'école, en portant leurs questions et suggestions.
- **Participer** aux décisions concernant la vie de l'école
- **Inform**er les autres parents sur les actualités de l'école et les projets en cours.
- **Favoriser** le lien entre les enseignants, la direction et les familles pour assurer un climat de confiance et de collaboration.
- **Contribuer** à l'amélioration des conditions d'accueil et d'apprentissage des enfants.

Votre engagement permet de renforcer la communauté éducative et d'accompagner au mieux la scolarité des élèves.

Questions : Comment avez-vous pensé à votre visibilité auprès des autres parents ? Serait-il possible d'avoir un interlocuteur, un référent ?

La mise en place d'un trombinoscope et d'une boîte mail propre aux parents d'élèves élus ont été suggérée. Un groupe WhatsApp entre parents délégués sera créé.

Mme Blondeau reviendra vers les parents d'élèves délégués pour travailler ensemble sur le prochain conseil d'école et connaître le nom d'un ou de deux référents.

b. Association

Toute l'équipe enseignante remercie l'association « Momes et Compagnie » pour les dons. Le point est refait sur la nécessité de transmettre les factures qui correspondent aux dons.

Les actions menées par l'association sont nombreuses :

- vente de miel
- vente de repas
- organisation d'un loto (date en attente de validation)
- organisation de la kermesse de fin d'année
- différentes actions pendant les vacances, des après midi récréatives : Halloween, Carnaval, randonnée...

L'association envisage de financer 300€ par classe comme l'an dernier.

Il a été demandé de recevoir les compte-rendus des réunions de l'association Momes et Compagnie.

c. Les Francas

Mme Petitjean ici présente souhaite une collaboration avec l'école en se basant sur un projet commun, par exemple l'aménagement de la cour de récréation.

Mme Petitjean souligne le nombre important d'enfants inscrits aux Francas : 120 dossiers d'inscription, 120 élèves susceptibles d'être pris en charge le matin, le soir ou pendant la pause méridienne.

Pour accentuer cette collaboration, Mme Petitjean souhaiterait avoir un « cahier de liaison » pour connaître les mots et ainsi appuyer les différentes actions menées par l'école.

Les animateurs seront présents pour le marché de Noël.

d. Travaux

Les petits travaux demandés sont réalisés rapidement. (bris de fenêtre, évier bouché, mise en place du chauffage).

L'équipe enseignante maternelle souhaite remercier chaleureusement Mr Bellet d'avoir pris le temps de vérifier les vélos et de les remettre en état de marche. Les élèves sont ravis de pouvoir les utiliser pendant les récréations.

Malheureusement, les vélos sont rapidement abîmés : ils auraient besoin d'être à nouveau vérifiés.

La mairie a aidé à organiser à la confection du jus de pommes.

Les fenêtres et les volets, partie élémentaire côté cour, seront remplacés pendant les vacances d'automne.

L'électricien est passé plusieurs mercredis de suite pour avancer sur ces travaux.

Il est prévu de remplacer les fenêtres et les volets côté « rue » partie élémentaire ultérieurement.

Le prochain conseil d'école aura lieu le mardi 3 février, mêmes horaires, même lieu.

4- Questions diverses

- Mme Ercan insiste sur l'importance de prévoir des changes pour les élèves de l'élémentaire. En cas d'accident (mouillage ou salissure) pendant la récréation, certains enfants peuvent en effet rester dans cet état toute la journée. Bien que les parents soient systématiquement contactés en cas de besoin, une communication (mot ou email) sera diffusée pour leur demander de fournir des changes, qui seront stockés à l'école.
- Mme Eon souhaite savoir si les élections pour le CMJ ont eu lieu. Elle rappelle avoir besoin de 2 à 3 élèves en CE2 et/ou CM1. Les séances ont lieu le samedi matin.

Mme BLONDEAU Muriel